

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 096-2017

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2017.RRGR.224

Déposée le: 28.03.2017

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Pfister (Zweisimmen, PLR) (porte-parole)
Knutti (Weissenburg, UDC)
Flück (Brienz, PLR)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Le bien des patients passe avant la compétitivité

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. inciter instamment les hôpitaux publics à faire passer les besoins de la patientèle et des familles avant l'esprit de concurrence ;
2. faire en sorte que l'attribution des patients (transfert) se fasse en premier lieu dans un hôpital du canton de Berne avant de recourir à une solution en dehors du canton.

Développement :

En décembre, un patient a été admis à l'hôpital de Zweisimmen. Comme cette hospitalisation s'est faite le week-end, période durant laquelle aucune intervention chirurgicale n'a lieu, le personnel de l'hôpital n'a pu le prendre en charge, quand bien même les personnes compétentes auraient été sur place.

On a donc voulu le transférer à Thoune. Mais le patient n'a pas pu y être pris en charge, tout comme à l'Hôpital de l'Île. Comme le personnel n'était pas autorisé à contacter les hôpitaux de

l'Oberland bernois, le patient a été transféré non pas dans un hôpital du canton de Berne, mais à Bâle.

Pour tout citoyen sensé, une telle décision est incompréhensible. Cette situation entraîne des coûts inacceptables pour les patients et leur famille ainsi que pour le canton.

Il ne s'agit pas là d'un cas isolé. Le gouvernement, en tant qu'organe de surveillance, et le canton, qui supporte 55 pour cent des coûts, doivent faire cesser ces impairs pour protéger les patients et la population.